

## SEANCE DU 24 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, TOUCHAIN Yves, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, MANUEL Jacqueline, FUSIL Daniel, FRANCHET Eveline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle.

**Absents:** Mme FOUCHER Evelyne, pouvoir à M. TOUCHAIN Yves

Mme PORNIN a été élue secrétaire de séance.

### **DELIBERATION FISAC BOUCHERIE**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le plan de financement de l'acquisition et des travaux de la boucherie. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de confirmer son projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel précisant l'origine et le montant des moyens financiers comme suit :

ORIGINE	NATURE	FORME	MONTANT	%	REMBOURSEMENT ANNUEL
COMMUNE		<ul style="list-style-type: none"><li>• Emprunt : (durée : 5 ans)</li><li>• Fonds propres :</li></ul>	23.610€  9.000€	14,5%  5,5%	5.300€
DEPARTEMENT	FACAS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Subvention :</li><li>• Prêt : (durée : 10 ans)</li></ul>	20.375€ 20.375€	25%	2.037,50€
REGION					
ÉTAT	FISAC		48.900€	30%	
EUROPE	FEADER		40.750€	25%	
TOTAL			163.010€	100 %	

### **CONVENTION SDIS**

Le SDIS propose un soutien financier aux communes garantissant l'activité opérationnelle des sapeurs pompiers volontaires au sein de leurs effectifs d'employés communaux. Cette aide est de 1500 euros par agent communal sapeur pompier volontaire ayant fait l'objet d'une convention de disponibilité opérationnelle entre le SDIS et la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention.

### **AVENANT BAIL PROXI**

Il était prévu de refaire un bail commercial complet mais les nouveaux épiciers préfèrent un avenant au bail existant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise donc le maire à signer cet avenant.

## **PDIPR**

Le comité départemental de la randonnée pédestre travaille à la ré-homologation des itinéraires de grande randonnée dans le département. Le conseil municipal, après avoir étudié les documents et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tracé du chemin de randonnées proposé
- De s'engager à maintenir l'emprise des tracés dans le domaine public
- D'assurer l'entretien du tracé
- D'autoriser le balisage

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Budget eau :

6378-Autres taxes	+7000
023-Virement à la section d'investissement	-7000
021-Virement de la section de fonctionnement	-7000
2315-Installations, matériel et outillage technique	-7000

## **DELIBERATION ADEME ECOLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour les études de l'école .

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Tarif repas du 11/11 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à 20€le prix du repas du 11/11/09.
- Appel d'offres de la boucherie : l'ouverture des plis aura lieu le 25 septembre. 45 dossiers avaient été demandés par les entreprises, 23 propositions ont été reçues.
- Monsieur le maire informe le conseil que l'architecte a envoyé une proposition de récupération des eaux de pluie de l'école. Cette eau pourrait être utilisée pour l'arrosage des massifs uniquement, puisqu'il semble qu'on ne puisse même pas l'utiliser pour le fonctionnement des toilettes. Un chiffrage va être demandé à l'architecte.
- Place de l'Eglise : Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec le BET Bastard afin de trouver une solution à la situation.
- La Poste : Monsieur le maire rappelle au conseil que les locaux de La Poste étant vacants, il y a lieu de décider de leur avenir. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de louer ces locaux dans l'état 700€/par mois et de confier à Me Perchet une annonce pour trouver un locataire.
- Stade de foot : Christelle Chenneveau demande qu'un nouveau grillage soit posé autour du stade car il y a beaucoup de lapins et qu'ils occasionnent des dégâts sur le terrain. Le conseil est informé que l'installation électrique des vestiaires va être vérifiée par un professionnel et que le 2<sup>ème</sup> vestiaire sera repeint cet hiver.
- Terrain de bi-cross : Jacqueline Manuel demande où en sont les travaux. Elle est informée que le sol est trop sec pour pouvoir être compacté. 20 à 25 camions de terre ont été amenés sur le site. Rendez-vous est pris le 10 octobre au matin pour enlever les éléments dangereux, avant l'ouverture aux enfants.
- Plan de sécurité de la commune : Jean-Michel Croiset présente au conseil municipal les conclusions de la commission qui a étudié ce dossier, ainsi que les devis obtenus pour l'achat des panneaux routiers nécessaires.
- Agence postale communale : il a été demandé au bureau de Lamotte l'autorisation d'ouvrir l'agence le lundi matin au lieu du samedi matin, car de nombreux usagers se présentent le lundi. A ce jour, aucune réponse n'a été rendue.
- Marché de Noël : il aura lieu le samedi 5 décembre.

- Hangar Rue de la Gare : il est vacant depuis la cessation d'activité de l'entreprise BSP fabrication. Le conseil va engager une réflexion sur son utilisation future car plusieurs possibilités sont déjà apparues.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H15.